

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGÈ,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1856

MONNAIES BELGES

TROUVÉES EN IRLANDE.

ESTERLINS D'AGIMONT, DE WEERT, DE STATTE (HUY), D'YVES, ETC.

PL. XII.

M. Hawkins, membre de la Société Numismatique, de Londres, connu par de nombreux et importants travaux sur les monnaies anglaises, avait publié, dans le 13^e vol., p. 86, de la *Numismatic chronicle*, la description d'une quantité assez considérable d'*Esterlins imités* du type anglais (*counterfeit sterlings*) par des princes de notre pays ou des contrées les plus voisines, et trouvés à Kirkendbright. Trente-deux pièces du même genre, de la même époque et parmi lesquelles on retrouve presque toutes celles de M. Hawkins, furent achetées à Cork, par M. Sainthill, il y a quelques années, chez un marchand de vieilles monnaies qui les tenait d'un paysan des environs. Ces pièces, qui pourraient bien avoir fait partie du même dépôt que les précédentes, furent envoyées par M. Sainthill à M. J.-B. Bergne, pour être communiquées à la Société Numismatique. Celui-ci en fit le sujet d'un Mémoire lu dans la séance du 24 mai 1855, mais qui vient seulement de paraître dans le n^o 71 de la *Numismatic chronicle*.

Voici la liste des esterlins que décrit M. Bergne. Nous nous permettrons d'y proposer quelques rectifications, de

signaler quelques erreurs bien excusables de la part d'un étranger dans la désignation de localités peu importantes par leur population actuelle, et au sujet desquelles il était d'autant plus facile de se tromper qu'il existe plusieurs endroits du même nom.

I

GUI DE COLLEMÈDE, ÉVÊQUE DE CAMBRAI. 1296-1303.

Tête de face couronnée de trois roses : ✠ GVIDO :
EPISCOPVS.

— Croix ordinaire des esterlins, cantonnée de douze globules : C^TM | E^RT | C^EN | SIS.

A. — Gr. 1.19.

Quatre exemplaires.

Voir pl. XII, n° 1.

Cette pièce ne se trouve ni dans DUBY ni dans TRIBOU (1). On connaissait de GUI un petit gros d'argent ou double esterlin, au type de l'aigle éployée, et deux *Cokibus* variés, de billon noir.

II

JEAN D'AVESNES, COMTE DE HAINAUT. 1280-1304.

Tête de face couronnée de trois roses : ✠ × I × COMES
H^UNONIE.

— Croix ordinaire ; douze globules : VALENCH^E-
NENS'.

A. — Gr. 1.40.

Deux exemplaires.

Voir nos *Recherches sur les monnaies du Hainaut*, n° 56. Variété décrite dans le premier supplément, p. xvi.

(1) *Recherches historiques sur les anciennes monnaies des souverains, prélats et seigneurs du Cambrésis*, etc. 1824, in-8°, fig.

Tête de face couronnée de trois roses : ✠ : I : COMES :
H̄ΠYONIE.

— Croix ordinaire ; douze globules : VΛΛ | ENC |
h̄EH | EHS'.

A. — Gr. 1.19.

Trois exemplaires.

Voir nos Recherches sur les monnaies du Hainaut, n° IV (36).

M. Bergne avait lu *Havonie*, prenant le *y* pour un *v*.

III

ARNOLD VIII, COMTE DE LOOZ. 1280-1328.

Tête nue de face : ✠ COMES : ARNOLDVS :

— Croix ordinaire ; douze globules : MON | EMT |
COM | IMIS.

A. — Gr. 1.52.

Un exemplaire.

Gravé dans la *Revue de la numismatique belge*, t. II, pl. IV, n° 11.

Mémoire de M. PERREAU sur les monnaies des comtes de Loos.

IV

GUI DE DAMPIERRE, COMTE DE FLANDRE. 1280-1305.

Tête de face couronnée de trois roses : ✠ G : COMES :
FLANDROIE.

— Croix ; douze globules : SIG | NVM | ERV | CIS.

A. — Gr. 1.55.

Un exemplaire.

Gravé dans les *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*
de M. GAILLARD, pl. XVII, n° 155. — N° 690 du catalogue
Jonnaert.

V

**GUI DE DAMPIERRE, COMTE DE FLANDRE, MARQUIS
DE NAMUR. 1280-1297.**

Tête nue de face : ✠ MARCHIO NAMURÆ.

— Croix ordinaire ; les globules sont remplacés, dans le premier canton, par une étoile à cinq rais : GCO | MES | FLA | ORÆ.

A. — Gr. 1.50.

Un exemplaire.

Voir pl. XII, n° 2.

Variété nouvelle et que M. Gaillard n'a pas connue.

Tête nue de face ; une croisette de chaque côté du col :

✠ MARCHIO NAMURÆ.

— Croix ; douze globules : GCO | MES | FLA | ORÆ.

A. — Gr. 1.55.

Un exemplaire.

Variété que M. Gaillard n'a pas donnée.

VI

ROBERT DE BÉTHUNE, COMTE DE FLANDRE. 1305-1322.

Tête couronnée : ✠ R*COMES*FLANDORIE.

— Croix ordinaire ; douze globules : MOR | ETTA | ALLO | MER.

A. — 1.59.

Un exemplaire.

Gravé par M. GAILLARD, pl. XX, n° 175, d'après une pièce appartenant à M. Serrure.

VII

ROBERT DE BÉTHUNE, COMTE DE FLANDRE. 1305-1322.

Tête de profil à gauche et couronnée : ✠ ROB^o : CO-
MES : FLAN^o.

— Croix ordinaire ; douze globules : MON | ETX |
XLO | STE^o.

A. — Gr. 1.58.

Un exemplaire.

Gravé par M. GAILLARD, pl. XX, n° 179, sauf que sur notre exem-
plaire il y a une virgule après le *D* de *Fland*. Cet esterlin est
une imitation de ceux de Jean Baliol et de Robert Bruce, rois
d'Écosse.

VIII

JEAN I, DUC DE BRABANT. 1261-1294.

Tête de face couronnée de trois roses : ✠ oIo DVX^o
LIMBURGIE^o.

— Croix ; douze globules : DVX | BRX | BXX | MIE

A. — Gr. 1.21.

Trois exemplaires.

Cette pièce a été gravée par M. VAN DER CHYS, *De Munten der
voormalige hertogdommen Brabant, etc.* pl. V, n° 15, mais nos
trois exemplaires offrent quelques variétés. Sur deux, les mots
sont séparés par deux petites annelets (°), et, sur celui dont
nous donnons ci-dessus la description, par un anneau (°); de
plus, le *n* de *Brabantie* y a la forme ronde.

IX

JEAN DE LOUVAIN, SEIGNEUR DE HERSTAL. 1285-1309.

Tête de face couronnée de trois roses : ✠ IOHANNES^o
DE^o LOVANO^o.

— Croix ; douze globules : DNS | DE^oh | TRS | MEL^o

A. — Gr. 1.19.

Deux exemplaires.

Gravé dans la *Revue*, t. I, pl. X, n° 5.

X

DU MÊME SEIGNEUR.

Tête de face, couronnée de trois roses : NES ◦ DE ◦
LOVTONI...

— Croix; douze globules : MON | EPIH | ... | MEL.

A. — Gr. 1.25.

Un exemplaire.

Gravé dans la *Revue*, t. II, 2^e série, pl. I, n^o 12.

M. Bergne ne sait à qui attribuer ces deux pièces. D'après M. Hawkins elles seraient du duc Jean II. Snelling est d'une autre opinion. Enfin, M. Lelewel les donne à Jean de Louvain, qui était seigneur d'Herstal de 1285 à 1509. L'opinion de M. Lelewel aurait dû mettre fin à la perplexité de l'auteur. Il est parfaitement établi que ces pièces appartiennent à Jean Tristan, s^r de Herstal, descendant de Godefroi, fils puiné de Henri V, comte de Louvain, et souche de la famille de Herstal qui posséda ce fief de 1255 à 1539. Notre *Revue* contient, t. I. p. 285, une excellente notice sur Herstal, par M. Perreau, et toute une planche de monnaies de ses seigneurs. Depuis, M. Serrure fils a fait connaître une nouvelle variété de l'esterlin de Jean, dans le t. II de la 2^e série, p. 17.

XI

HUGUES DE CHALON, ÉVÊQUE DE LIÈGE. 1296-1301.

Tête couronnée de trois roses : ✠ MOHEIT ◦ LES-
TIT.

— Croix; douze globules : HVG | OHI | SEP | ISC.

A. — Gr. 1.28.

Un exemplaire.

Voir pl. XII, n^o 5.

« Je suis redevable à M. Pfister, dit M. Bergne, de l'explication de ce mot Lestat, dans lequel il faut reconnaître « Leuze, en Hainaut (*Latium, Letusa*). »

M. Bergne n'est redevable que d'une erreur. Il s'agit ici de *Statte*, la partie de la ville de Huy sur la rive gauche de la Meuse. On connaît plusieurs monnaies des évêques de Liège frappées à Statte. Leuze est bien loin de la principauté de Liège et n'avait rien de commun avec ses évêques.

Un exemplaire de cette rare et curieuse monnaie se trouvait aussi dans les pièces de Kirkendbright, mais cassé et privé des quatre premières lettres du nom de l'évêque; ce qui avait empêché M. Hawkins d'en donner l'attribution.

Ajoutons, pour servir d'excuse à l'auteur anglais, que le comte de Renesse, qui était Liégeois et qui avait fait, des monnaies liégeoises, l'étude de sa vie, n'avait pas su trouver Lestat.

Cet esterlin est le seul que l'on connaisse des évêques de Liège.

XII

**GAUCHER DE CHATILLON, COMTE DE PORCIEN, SEIGNEUR
DE FLORENNES. 1317-1322.**

Tête de face couronnée : ✠ GATLCHS COMES
PORC.

— Croix; douze globules : MON | ET N | OVT |
YVE.

A. — Gr. 1.22.

Deux exemplaires.

Voir pl. XII, n° 4.

Duby, qui donne cette pièce, ajoute à sa description :

« Je ne sais ce que signifient ces trois dernières lettres à

« moins que ce ne soit *Ive*, lieu où l'on frappait anciennement monnaie. » M. Pfister suggère à M. Bergne l'idée que Yve est une localité sur la Moselle, près de Nancy, qu'il appelle, en latin *Liberdunium*. Ce nom joue de malheur. Dom Calmet rapporte, qu'en 1298, l'empereur Albert permit à Ferry III, duc de Lorraine, de frapper monnaie à Yve. Les historiens lorrains se sont évertués à chercher cette localité. Les uns veulent y voir un ancien nom de Nancy, d'autres Yvoy-Carignan, ce qui serait plus admissible. M. de Sauley ne se prononce point, et il fait remarquer que déjà, en 1543, les instructions données par le duc de Lorraine à Nicolas de l'Esceu, son fondé de pouvoirs pour la transaction de Nurenberg, prouvent que le gouvernement lorrain n'en savait pas plus alors qu'à présent, sur cette mystérieuse localité. Nous abandonnons donc le Yve de Ferry III. Quant à celui de Gaucher de Châtillon, l'explication nous en paraît facile et incontestable.

Isabelle de Rumigny, dame de Florennes, veuve en 1312 de Thibaut de Lorraine, se remaria en secondes noces, en 1314, avec Gaucher de Châtillon, comte de Porcien, connétable de France. Thibaut, le premier mari d'Isabelle, n'étant encore que seigneur de Florennes du chef de sa femme, avait obtenu de l'empereur Albert d'Autriche le privilège de battre monnaie à *Florennes et à Yves*, privilège confirmé, en 1300, par Hugues de Chalon, évêque de Liège, et contesté, en 1307, par Thibaut de Bar, son successeur. Les termes d'une transaction intervenue la même année, paraissaient faire croire que le monnayage de Florennes avait dû cesser, mais il n'en fut rien, comme nous le verrons tout à l'heure.

Après la mort d'Isabelle, arrivée en 1522, son fils aîné, Ferry IV, duc de Lorraine, céda Florennes à son frère puîné, Matthieu, qui épousa Mathilde, fille de Robert de Béthune, comte de Flandres. Comme Matthieu mourut sans laisser d'enfants, Florennes retourna à son petit-neveu, Jean I, duc de Lorraine, fils de Raoul et petit-fils de Ferry IV. En 1589, Charles II, son fils, lui succéda, tant dans le duché de Lorraine que dans la seigneurie de Florennes, dont il fit hommage au prince de Liège, en 1591. Cette terre, tantôt unie au duché, tantôt séparée, resta dans la maison de Lorraine jusqu'en 1556, qu'elle passa dans celle de Glimes de Jodoigne, par le mariage de Reine de Vaudemont-Lorraine avec Jean de Glimes, seigneur de Stave. Elle en sortit le 16 avril 1771, à la mort de Jean Victorien, comte de Glimes et marquis de Florennes, qui la transmit à son petit-fils et unique héritier, Frédéric Auguste Alexandre, duc de Beaufort-Spontin, fils de sa fille, Marie de Glimes, et de Charles Albert de Beaufort.

Nous avons dit que la transaction de 1507 n'avait pas fait cesser le monnayage de Florennes. Il existe, en effet, un *botdrager* imité de ceux de Louis de Male comte de Flandre, mais à un titre assez bas, comme toutes les imitations, sur lequel on lit : ✠ LVVTIIORINGIE : DVX : ꝛ : MATR : ONS FLORE. Au revers, la légende pieuse ordinaire, et, au milieu, MONETA FLORINE. Le O de *Florine* mal formé et coiffé d'une barre horizontale pour le faire ressembler au T de *Flandrie*.

Cette pièce ne porte pas le nom du duc seigneur, mais elle ne peut être attribuée qu'à Jean I, qui posséda Florennes jusqu'en 1580. C'est une preuve évidente de la continua-

tion du monnayage à Florennes après 1507. Nous serions même assez porté à croire que le monnayage a dû se continuer jusqu'à l'extinction de la branche de Lorraine-Vaudemont. Qui sait les découvertes inattendues que le hasard nous réserve encore ?

Gaucher prétendait succéder à tous les droits du premier mari de sa femme. Il voulut même, de ce chef, frapper monnaie à Neufchâteau en Lorraine, ville qui avait été assignée comme douaire à la veuve de Thibaut, et il le fit en effet, malgré l'opposition du duc Ferry IV. On comprend donc qu'il n'a pas pu négliger de faire valoir la concession impériale de 1298. Ses esterlins sont, bel et bien, des monnaies belges, des monnaies d'Yves, petit village près de Florennes et faisant partie des domaines d'Isabelle de Rumigny, d'Yves que nous avons à notre porte et que nous allions chercher au loin (1).

La coïncidence de la date de la concession faite à Thibaut de Lorraine avec celle de la concession qui aurait été faite au duc Ferry, d'après Dom Calmet; l'identité du nom d'Yves, ville que les auteurs lorrains et les hommes d'État eux-mêmes de ce pays ont en vain cherchée, nous donnent à penser qu'il pourrait bien y avoir dans tout cela une simple confusion entre Ferry et son fils Thibaut, et que la concession faite au duc n'aurait pas plus existé que sa ville introuvable d'Yves. On pourrait aussi, à la rigueur, supposer que l'empereur aurait accordé au duc le droit de frapper monnaie

(1) L'esterlin donné par DUBY, pl. CIII, n° 4, avec la légende incomplète : MONETA NOVIA L , pourrait bien être celui de Florennes : *L* lu pour *F*.

dans une terre appartenant à sa belle-fille. Mais, conjecture pour conjecture, nous préférons de beaucoup la première.

XIII

WALERAN II, DE LUXEMBOURG, SEIGNEUR DE LIGNY.
1288-1353.

Tête de face couronnée : ✠ G : DOMINVS : DE :
- LYNI.

— Croix ; douze globules : MON | ΕΠΤΑ | ΣΕΡ | ΕΝΕ.

A. — Gr. 1.07.

Un exemplaire.

Voir pl. XII, n° 3.

Cette pièce a été frappée à *Serain* en Cambrésis, près d'Elinecourt, arrière-fief de Crèvecœur, qu'il ne faut pas confondre, comme l'a fait M. Bergne, avec le *Seraing* de John Cockerill, près de Liège, riche et industrielle commune beaucoup plus connue en Angleterre que le pauvre village féodal du sire de Ligny. Duby se contente de dire : *Serain*, lieu inconnu.

XIV

JEAN DE FLANDRE, SEIGNEUR DE CRÈVECOEUR ET D'ARLEUX.
1313-1325.

Tête de face couronnée : ΕΩΝΣ ΙΟΗΣ ΩΕ ΦΛΑΝΔ'.

— Croix ; douze globules : ΜΟΝ | ΕΠΤΑ | ΤΡΛ | ΕΥΣ.

A. — Gr. 1.19.

Un exemplaire.

Cette pièce a été décrite par Snelling, n° 17 et récemment par M. Piot, dans cette Revue, t. V de la 2^e série, p. 423. M. Bergne ne forme aucune conjecture sur le prince qui l'a fait frapper et dont il n'a pas pu lire le nom.

XV

JEAN DE BOHEME, DUC DE LUXEMBOURG. 1309-1346.

Tête de face couronnée : ✠ ΕΙΩΤΩΩΩ. . . . NS ζ
REX B.

— Croix; douze globules : ΙΟΘ | ΕΝΒ | ΓΕΝ | ΣΙΣ.

A. — Gr. 1. 12.

Un exemplaire.

Imitation luxembourgeoise, dite *Lucebourne*, dont il est souvent question dans les ouvrages anglais. On peut consulter, sur ces singulières pièces, un Mémoire de M. Anatole Chabouillet, inséré au troisième volume du *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*. Une pièce semblable à la nôtre a été gravée par M. Lelewel, sous le n° 46 de la pl. XX de sa *Nunismatique du moyen âge*.

XVI

GUILLAUME IV, DE HORNES. 1264-1304.

Tête de face couronnée de trois roses : ✠ ... ΙΙΙΕ ΩΥΣ
ΩΕ ΗΩΩΩ.

— Croix; douze globules : ΩΩΩ | ΕΠΤ | ΩΕΩ | ΕΡΠ.

A. — Gr. 1. 10.

Un exemplaire.

Voir pl. XII, n° 6.

M. Bergne avait attribué cette pièce, dont quelques lettres sont peu apparentes, à Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut et de Hollande. Le type aux roses, antérieur à l'époque de Guillaume, et l'absence du mot *comes*, auraient dû lui faire repousser cette lecture comme impossible. La pièce est bien de Guillaume IV de Hornes. Elle a été frappée

à Weert, localité principale du comté de Hornes et résidence ordinaire des comtes. On n'avait pas trouvé, jusqu'à présent, de monnaie de Weert aussi ancienne que cet esterlin; mais M. Wolters⁽¹⁾ avait fait connaître un esterlin du même Guillaume IV, frappé à Wessem, ville et seigneurie qui appartenaient aux comtes de Hornes. C'est donc une nouvelle découverte à enregistrer dans notre numismatique.

XVII

JEAN DE LOOZ, SEIGNEUR D'AGIMONT. 1280-1310.

Tête de face couronnée de trois roses : ✠ IOH·ONS DE
AGIMONT :

— Croix; douze globules : MON | ETX | AGI |
MON.

A. — Gr. 1.40.

Un exemplaire.

Voir pl. XII, n° 7.

M. Bergue ne savait à qui attribuer cette curieuse monnaie. Il ne pouvait se décider, et avec raison, à la donner à Jean de Chalon, seigneur de Gien-sur-Loire, dans la généralité d'Orléans. Gien ne doit, en effet, avoir aucune préférence sur une pièce de ce genre, essentiellement belge ou mosellane, comme toutes ces contrefaçons anglaises⁽²⁾. Elle ne peut appartenir qu'à Jean de Loosz, seigneur d'Agimont, de 1280 à 1310.

La seigneurie ou comté d'Agimont, que Charles-Quint

(1) *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes et les seigneuries de Weert, Wessem, Ghoor et Kessenich*. Gand, 1850, in-8°.

(2) Le nom latin de *Gien*, *Giemun*, ne ressemble pas non plus à l'AGIMONTensis, de notre monnaie.

acquies, en 1555, du comte Louis de Stolberg-Kunigstein, formait un territoire assez étendu sur les deux rives de la Meuse, au-dessus et au-dessous de Givet, mais principalement sur la rive droite. Cette terre qui, outre, les deux villes de Givet, comprenait plus de trente villages et hameaux, relevait de l'Église de Liège et appartenait à des seigneurs particuliers, dont nous donnerons plus loin la liste. Elle tirait son nom du village d'Agimont et du château, ancienne résidence des seigneurs, situés à une lieue environ au nord de Givet, sur la rive gauche du fleuve. Ce fut sur le territoire d'Agimont que Charles-Quint construisit la forteresse de Charlemont, contiguë à Givet (1).

Les conquêtes de Louis XIV amenèrent un premier démembrement du comté d'Agimont, qui, par suite de la paix de Ryswyk et de la convention de Lille, du 5 décembre 1699, fut partagé entre les Pays-Bas et la France. Cette puissance acquies les villages les plus rapprochés de la forteresse sur les deux rives de la Meuse, y compris le village et le château ruiné d'Agimont (2). Les Pays-Bas conservèrent un territoire assez étendu sur la rive droite, et confinant au duché de Luxembourg.

Au siècle dernier, en 1772 et 1775, plusieurs transactions étant intervenues entre la France et le prince-évêque de Liège, à l'effet de rectifier les limites si singulièrement

(1) Il ne faut pas confondre cette importante seigneurie avec le petit fief d'Agimont, dans le territoire de Nedercanne, près de Maestricht, qui se composait d'un château et d'environ six bonniers mesure de Liège. Ce fief fut réuni à la seigneurie de Nedercanne en 1544.

(2) Ce château avait été détruit de fond en comble par les Français en 1680.

enchevêtrées des deux pays, une dernière convention, en date du 9 décembre 1773, fit passer le village et le château d'Agimont sous la domination du prince-évêque et de l'empire germanique. L'ancien comté était donc alors partagé entre la France, la principauté de Liège et les Pays-Bas autrichiens. Les parties rétrocédées au prince-évêque, en 1772 et en 1773, sont restées à la Belgique. Le village d'Agimont fait aujourd'hui partie du canton de Florennes, province de Namur.

LISTE DES SEIGNEURS D'AGIMONT.

La terre d'Agimont appartenait, au ^{xiii}^e siècle, aux comtes de Chiny. Elle passa dans la famille de Looz par le mariage de Jeanne, héritière de Chiny, Givet, Agimont, Embise, etc., avec

ARNOLD VII, comte de Looz. Ce premier seigneur d'Agimont de la famille de Looz, mourut en 1256, laissant de sa femme huit enfants, dont l'aîné,

JEAN I^{er}, lui succéda dans le comté de Looz et dans la seigneurie d'Agimont. Jean fut marié deux fois. Arnold VIII, le fils aîné de son premier mariage, hérita, en 1280, du comté de Looz. L'aîné du second mariage,

JEAN II, fut apanagé des terres d'Agimont, Wareq-lez-Mezières et Givet. Il mourut en Italie, en 1310, laissant de sa femme, Marie de Flavy, un fils également nommé

JEAN III, qui épousa la fille et héritière d'Arnold de Walhain, en Brabant. Les annalistes du Brabant font une fréquente mention de ce Jean d'Agimont. L'époque de sa mort n'est pas bien connue ; mais il vivait encore en 1341. Son fils aîné,

JEAN IV, seigneur d'Agimont, Walhain, Jauche, etc., lui succéda. Il figure parmi les chefs de l'armée, dans la guerre malheureuse que Weneeslas, entreprit contre le duc de Juliers, en 1371. Ce fut lui qui rebâtit le château d'Agimont, et en fit une demeure princière d'une grande magnificence, selon Hemricourt. Il ne laissa, de sa femme, Jeanne de Gavre, dame de Hérimez, que deux filles. L'aînée, qui avait épousé

JEAN V, de Walcourt-Rochefort, fit passer Agimont dans cette famille. Son fils également du nom de

JEAN VI, seigneur d'Agimont, fut décapité à Liège, en 1408. Il avait épousé Félicité, dame d'Oupeye, fille de Lambert et d'Adèle de Lumaing, dont il n'eut qu'un fils,

JEAN VII du nom, seigneur d'Agimont, Rochefort, Oupeye, etc., marié à la fille de Hugues, sire d'Elteren, dit d'Autel. Ce dernier Jean, dont la mort est antérieure à 1417, ne laissa que deux filles, Agnès et Marguerite. Les terres de Rochefort et d'Agimont avaient été confisquées par l'évêque de Liège, Jean de Bavière, qui les avait données à son frère Guillaume IV, comte de Hainaut. Mais après la mort de celui-ci, la comtesse Jacqueline, voulant exécuter les intentions de son père, rendit aux deux orphelines les biens dont l'évêque surnommé Sans Pitié les avait dépouillées. Agnès, l'aînée, mariée à

EBERHARD de la Marek, sire d'Arenberg, dut transmettre les terres de Rochefort et d'Agimont à son mari, puis à son fils

LOUIS. Celui-ci était seigneur d'Agimont, etc., lorsqu'il prêta serment à l'Église de Liège, le 8 mars 1455, en qua-

lité de gouverneur de Bouillon. Il eut de sa femme, Nicole d'Aspremont, un fils qui lui succéda, nommé

EBERHARD. Celui-ci n'ayant laissé d'autre héritier qu'un bâtard, les terres de Rochefort et d'Agimont passèrent à sa tante,

LOUISE de la Marek, huitième enfant d'Agnès de Rochefort, qui avait épousé

PHILIPPE, comte de Kunigstein. Leur fils

EBERHARD, comte de Kunigstein et d'Epstein, leur succéda à Rochefort et à Agimont; mais n'ayant pas eu d'enfants, il mourut en 1544, après avoir disposé, par testament, de ces deux terres en faveur de son neveu,

LOUIS, comte de Stolberg-Kunigstein. Ce fut ce comte Louis qui vendit à Charles-Quint, par acte passé à Anvers, le 6 avril 1555, « les château et maison forte, villes, terres « et seigneuries d'Agimont, Vireux-le-Walerand, etc., pour « la somme de 145,000 livres de 40 gros » ou florins de Brabant (1).

Ici finit la liste des seigneurs d'Agimont, dont on peut espérer de retrouver des monnaies. Le domaine utile et la seigneurie foncière d'Agimont furent depuis cédés ou engagés à la famille de Berlaymont et à celle de Croy, mais évidemment sans l'exercice du droit régalien de battre monnaie. Nous avons donné, dans les *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique, n° du mois d'août 1856, une notice plus étendue sur le comté d'Agimont. Nous y renvoyons le

(1) Le florin de Brabant représentait, à cette date, une valeur intrinsèque de fr. 4-02

lecteur, le cadre spécial de cette Revue nous ayant empêché de reproduire ce qui n'avait pas directement trait à la numismatique.

XVIII

CHAPITRE DE CAMBRAI, SIÈGE VACANT. 1296.

Tête de face couronnée de trois roses : ✠ MONETA
CAPITVLI.

— Croix; neuf globules et une aigle dans le 2^{me} canton :
CAM | ERX | GEN | SIS.

A. — Gr. 1.59.

Un exemplaire.

Voir pl. XII, n° 8.

On suppose que cette monnaie a été frappée par le chapitre, pendant la vacance du siège, après la mort de Guillaume de Hainaut et avant l'élection de Gui de Collemède, qui tous les deux employèrent le même type. Duby, qui donne de cette pièce une mauvaise gravure, l'indique eomme étant de billon.

RENIER CHALON.



1.



A.



5.



A.



2.



A.



6.



A.



3.



A.



7.



A.



4.



A.



8.



A.